

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CALONGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. François NERAUD, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 14**

**Nombre de suffrages exprimés : 15**

**Date de la convocation : 29 mars 2021**

**Etaient présents :** MM. François NERAUD, Patrick YAOUANC, Alain RIBEREAU, Joël MARCADET, Patrick VIGNEAU, Laurent HEURTER, Jean-Luc LALLOZ, Alcindo DA FONSECA GONCALVES, Bernard MILLASEAU.  
MMES Martine GIBARROUX, Débora GODARD, Virginie GONCALVES ESTEVES, Renée DOSE, Françoise LARRIVIERE.

**Etaient Absents:**

**Etaient Absents excusés :** Alcindo DA FONSECA GONCALVES (pouvoir à François NERAUD)

**Secrétaire de séance :** Mme Martine GIBARROUX

## **ORDRE DU JOUR**

- Régie délibération pour PAYFIP et encaissement de recettes
- Vote Comptes de gestion 2020
- Vote Compte Administratif 2020
- Affectation des résultats 2020
- Vote du Budget Primitif 2021
- Vote des taux d'imposition des taxes directes 2021
- Demandes diverses

M. François NERAUD, propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Projet aménagement voirie de la commune dans le programme de VGA

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

## **PROJET AMENAGEMENT VOIRIE DE LA COMMUNE DANS LE PROGRAMME DE VGA**

Une somme dans le budget prévisionnel de 2023 autour de 100 000€ sera inscrite pour le projet d'aménagement de voirie de la commune.

Ce projet sera intégré dans la programmation des projets d'aménagement de voirie de Val de Garonne Agglomération en 2023.

Ce projet porte sur :

- la sécurisation de la D143 dans le Bourg,
- la sécurisation des voies communales n°1 et 5,
- la sécurisation du carrefour principal (halle – bar – épicerie)
- la sécurisation du lotissement en face de la mairie

Il devrait être porté en collaboration avec l'Etat, Val de Garonne Agglomération et le Conseil Départemental.

Cette somme permettrait l'achat de panneaux de signalisation, de traçage au sol, plateau de ralentissement, signalisation du parking de la salle des fêtes, zone bleue, feu de ralentissement, sécurisation du lotissement.

Les membres du Conseil votent POUR à l'unanimité.

## **2021-25/ REGIE DELIBERATION POUR PAYFIP ET ENCAISSEMENT DE RECETTES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les modalités de versement et retrait des espèces changent au 1<sup>er</sup> mai 2021.

Toutes les demandes de retrait de numéraire par les régisseurs d'avances et tous les dépôts de numéraires des régisseurs de recettes ne pourront plus être effectués à la caisse de la Trésorerie.

Les régisseurs devront déposer ou retirer les espèces auprès des guichets de La Banque Postale.

Devant la complexité dans laquelle se retrouve le régisseur, il demande à l'assemblée la possibilité de supprimer ces régies.

Les parents d'élèves recevront un avis des sommes à payer. Ils pourront payer par virement bancaire, par prélèvement ou par Payfip (dont la commune est en train de faire les démarches de mise en place).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimer les régies de cantine et de garderie dès que cela sera possible entre la commune et la Trésorerie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

## **2021-20/ COMPTES DE GESTION 2020**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par La Trésorière Principale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**2021-21/ VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à M. Alain RIBEREAU qui soumet le décompte du Compte Administratif à l'assemblée.

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Prévues	441 131,00
Réalisées	306 649,79
<b>RECETTES</b>	
Prévues	441 131,00
Réalisées	454 009,85

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Prévues	103 457,00
Réalisées	43 321,90
Restes à réaliser	15 273,00
<b>RECETTES</b>	
Prévues	103 457,00
Réalisées	34 376,65
Restes à réaliser	1 311,00

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Fonctionnement :	147 360,06
Investissement :	- 8 945,25
Résultat global :	138 414,81

**2021-22/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,  
**Constatant** que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	19 495,51
- un excédent reporté de :	127 864,55
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>147 360,06</b>
- un déficit d'investissement de :	8 945,25
- un déficit des restes à réaliser de :	13 962,00
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>22 907,25</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	147 360,06
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	22 907,25
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	124 452,81
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	8 945,25

### **2021-23/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'assemblée vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses :	447 005,00
Recettes :	447 005,00

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	61 316,00
Recettes :	61 316,00

### **2021-24/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2021**

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la délibération prend en compte les effets du transfert du département aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

En pratique le taux de taux foncier bâti (TFB) 2021 sera constitué de taux communal auquel s'ajoutera le taux foncier bâti levé en 2020 par le département de Lot-et-Garonne (27,33%). Cela constituera le nouveau taux de référence.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) n'est-elle pas modifiée par la réforme.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, contrôlées par Madame SAGE, Receveur Principal, est invité à délibérer sur les taux des taxes foncières. Après examen des différentes propositions, les taux votés sont les suivants :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Taxe foncière bâtie	8,90 %	36,23 %
Taxe foncière non bâtie	71,99 %	71,99 %

Délibération approuvée à l'unanimité.

## **DEMANDES DIVERSES**

Adressage : distribution prévu dans les 15 jours.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

### **FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 6 avril 2021**

Article R2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

01	Régie délibération pour payfip et encaissement de recettes	2021-25
02	Compte de gestion 2020	2021-20
03	Compte administratif 2020	2021-21
04	Affectation de résultats 2020	2021-22
05	Vote budget primitif 2021	2021-23
06	Taux imposition 2021	2021-24

Suivent les signatures des membres présents :

<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>	<b>Motif Absence Signature</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>	<b>Motif Absence Signature</b>
F. NERAUD			L. HEURTER		
P. YAOUANC			R. DOSE		
M. GIBARROUX			V. GONCALVES ESTEVEES		
A. RIBEREAU			J-L. LALLOZ		
J. MARCADET			A. DA FONSECA GONCALVES		Excusé
P. GALLESIO			F. LARRIVIERE		
P. VIGNEAU			B. MILLASSEAU		
D. GODARD					